

compte de son habileté remarquable et de sa courtoisie indéfectible à l'égard de ses collègues. L'honorable député dont j'aimerais proposer le nom est M. Louis-René Beaudoin.

M. Beaudoin, qui vient d'être réélu pour la deuxième fois, compte encore parmi les jeunes députés qui siègent à la Chambre. Né en 1912, il a déjà à son actif des années de service distingué dans la vie publique. En 1947, il était délégué du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies, à New-York. De septembre 1949 jusqu'à sa nomination au poste d'Orateur suppléant, en 1952, il a été président suppléant du comité plénier de la Chambre des communes. A titre de président exécutif de la division canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth, il s'est rendu en Nouvelle-Zélande et en Australie en 1951 et à Colombo (Ceylan) en 1952.

Ce passé vraiment impressionnant et le souvenir que nous avons gardé de la compétence remarquable avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions d'Orateur suppléant auront, j'en suis sûr, convaincu les honorables députés de l'aptitude de notre collègue à s'acquitter des lourdes responsabilités de ce poste avec justice et impartialité, et conformément aux plus hautes traditions de la Chambre.

Monsieur Raymond, je suis vraiment très heureux de proposer, et je me réjouis de ce que ma motion soit appuyée par le chef de l'opposition (M. Drew):

Que M. Louis-René Beaudoin, député de la circonscription électorale de Vaudreuil-Soulanges, prenne le fauteuil de cette Chambre en qualité d'Orateur.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): En appuyant cette motion (tâche dont je m'acquitte avec un vif plaisir) je reconnais qu'il s'établit une tradition à la Chambre. Je suis très heureux d'appuyer la motion. Je signale que, tous, nous nous réjouissons de la tradition qui s'est établie en cette enceinte, tradition d'impartialité de la part de l'Orateur qui préside aux travaux de la Chambre. Comme l'a indiqué le premier ministre (M. St-Laurent) cette fonction, monsieur Raymond, revêt non seulement une importance considérable aux yeux des membres de la Chambre, mais encore une importance primordiale pour tous les Canadiens; en effet, la conduite des débats et la façon dont sont menées les affaires publiques sont fonction, dans une large mesure, du jugement et de l'esprit de discernement dont l'Orateur fait preuve.

Le poste d'Orateur s'entoure de traditions augustes; il a une histoire remarquable et que souligne, en ce moment, l'absence de cette masse qui plus tard sera le symbole de l'autorité de l'Orateur. Autrefois, la masse a pu être employée, comme symbole d'autorité,

[Le très hon. M. St-Laurent.]

d'une manière plus directe qu'il n'a été nécessaire de le faire au cours des années récentes. De nos jours, cette autorité découle de la position symbolique qu'occupe la Couronne à l'égard de la conduite de nos affaires, position qu'exprime cette masse même.

J'éprouve d'autant plus de plaisir à appuyer la motion, que M. Beaudoin n'accède pas à ce poste sans expérience. Je sais que tous ceux d'entre nous qui ont déjà siégé à la Chambre sont d'avis qu'en s'acquittant de ses fonctions d'Orateur suppléant il s'est toujours efforcé de le faire avec autant d'impartialité que de discernement. Il a d'ailleurs été appelé à étendre ses relations au-delà des affaires traitées dans cette enceinte; et dans ses rapports avec l'Association parlementaire du Commonwealth, il a établi des contacts de nature plus générale qui ont tant d'importance dans l'exécution de ces fonctions.

J'appuie la motion dans la certitude que M. Beaudoin, en assumant ses fonctions, se rendra compte de la nécessité d'établir le juste milieu entre une trop grande sévérité et une trop grande liberté. Bien que nous n'en soyons plus aux jours où nous avons connu les moments très rudes que relève même notre propre histoire, il serait, toutefois, peu souhaitable d'empêcher, afin d'éviter un débat trop âpre, le libre jeu de la discussion, indispensable aux échanges d'idées sur le plan parlementaire. J'appuie donc la motion, sachant qu'il s'efforcera d'être impartial dans les décisions qu'il prendra. J'adresse à M. Beaudoin des vœux sincères de succès dans les hautes fonctions qu'il va remplir.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Monsieur Raymond, je veux appuyer la motion. Je suis vraiment heureux qu'on ait établi un nouveau précédent et que, le premier ministre (M. St-Laurent) et le chef de l'opposition (M. Drew) ayant respectivement proposé et appuyé la nomination, l'unanimité se soit ainsi manifestée ce matin.

Selon moi, l'autorité de l'Orateur en est plus forte si les membres de la Chambre des communes, de quelque parti qu'ils soient, y prennent une part plus intime. Évidemment, dans le modèle des Parlements, ce sont de simples membres de la Chambre des communes qui proposent et appuient la nomination; ce geste indique que l'Orateur n'est pas le serviteur du Gouvernement, mais le serviteur et le choix de toute la Chambre. J'ai été vraiment enchanté de constater l'important précédent établi ici ce matin.

J'ai assisté à l'élection de cinq Orateurs. Chaque fois qu'on nous prie de nous rendre à la salle du Sénat et que nous en revenons munis de certaines instructions, je repasse en esprit les pages d'une longue histoire, car